



JO Paris 2024

GRANDE FÊTE DU SPORT OU MIROIR AUX ALOUETTES ?

LES AMBITIONS :

Paris sera toujours Paris !

La candidature de Paris à l'organisation des JO de 2024 tente de séduire, d'ici à septembre 2017, les 90 membres du Comité international olympique (CIO) en s'appuyant sur deux thèmes principaux : **le prestige de Paris et l'utilité sociale des JO.**

Le prestige, c'est le patrimoine historique parisien comme cadre aux exploits des athlètes : l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars, les jardins de la tour Eiffel et du Trocadéro, la Seine, les avenues prestigieuses. **L'utilité sociale, c'est « l'héritage » attendu des jeux**, en particulier pour l'Est parisien.

Le département de Seine-Saint-Denis reçoit neuf sites, dont le village olympique pour loger les athlètes et le village des médias, deux futurs quartiers pour 5 000 habitants. Le comité

de candidature Paris 2024 (constitué sous forme de GIP, groupement d'intérêt public) entend respecter le cadre existant, le Schéma directeur d'aménagement de la région Ile-de-France (SDRIF) ; il mise sur les transports collectifs, notamment le Grand Paris Express. Pas de gigantisme, un seul nouveau grand équipement, la piscine olympique à Saint-Denis, et surtout le respect du nouveau cahier des charges du Comité international olympique dont les maîtres mots sont **économie et écologie.**

Une exigence d'excellence environnementale

Les lieux de compétition utiliseront des gymnases ou des stades existants. Les autres sites seront équipés d'installations provisoires démontées dès la fin des épreuves. La plupart sont situées à proximité – moins de 10 kilomètres – de la résidence des athlètes de manière à réduire les temps de va-et-vient, les coûts et les nuisances.

Le comité de candidature se fait conseiller **par un comité « d'excellence environnementale » de 24 personnalités, animé**

par Isabelle Autissier, présidente du WWF France (Fonds mondial pour la nature). Les objectifs poursuivis sont ambitieux et touchent l'ensemble des thèmes : transition énergétique, biodiversité, baignabilité de la Seine, maîtrise des nuisances (bruit et air), économie circulaire (valorisation des déchets, réemploi des matériaux), origine locale des produits d'alimentation, mobilité durable pour les personnes et les marchandises.

INCERTITUDES COMPTABLES

Le comité de candidature Paris 2024, qui est un Groupement d'intérêt général ou GIP, estime les dépenses à 6,7 milliards d'euros : construction d'équipements nouveaux, comme le village olympique et le village des médias, modernisation des stades existants, aménagement temporaire des sites. Auxquels il faut rajouter l'hébergement, la nourriture, les déplacements, l'organisation des épreuves, le montage-démontage des installations provisoires.

Ces prévisions seront-elles dépassées ?

Les dépenses entraînées par les JO depuis trente ans ont toujours été majorées de 32 % à 1 000 % selon les lieux des JO. En tablant sur le taux minimal de 30 %, **cela représenterait pour Paris 2024 des dépenses réelles de 8 milliards d'euros.** L'estimation des recettes est de 6,8 milliards d'euros, apportées par l'Etat, les collectivités locales, le CIO, les investisseurs privés, la vente des billets et la cession des droits télé.

Déficit d'ores et déjà prévisible : 1,2 milliard. Les économistes du sport ont fait trois hypothèses. La première est neutre. Les deux autres seraient favorables à l'économie francilienne. Ils ont oublié la quatrième : celle où les Jeux coûteraient plus cher qu'ils ne rapportent !



L'ENQUÊTE DES ASSOCIATIONS : *tout le monde a joué le jeu*

Qu'en est-il des bonnes intentions environnementales du Comité de candidature JO Paris 2024 et, plus concrètement, quel sera l'impact des JO sur le cadre de vie des Franciliens ?

C'est ce qu'a tenté de savoir FNE Ile-de-France, sans position de principe préalable, en menant, **depuis avril 2016, une double enquête** : d'une part, **auprès du Comité de candidature** de manière à établir une fiche technique pour chacun des 35 futurs sites olympiques franciliens. D'autre part, **auprès des associations locales** en leur communiquant la fiche correspondant à leur secteur et en y joignant un questionnaire.

Tout le monde a « joué le jeu ». Le Comité en acceptant de livrer – sous clause de confidentialité – le détail des aménagements et leur coût. Les associations, au nombre d'une cinquantaine, en répondant au questionnaire.

Les deux « enquêteurs » Muriel Martin-Dupray, vice-présidente, et Marc Ambroise-Rendu, ancien président, ont complété ces investigations en interrogeant, sur tel ou tel détail, les représentants des institutions concernées : conseil régional, groupements de communes, mairies, agences techniques, urbanistes et spécialistes... Au total, une trentaine de rencontres.

Enfin, un groupe de travail a réuni les présidents des fédérations départementales pour dresser, avec les enquêteurs, le bilan de ces six mois de travail, valider les interrogations et les suggestions des associations et préparer la position à prendre par le conseil d'administration de FNE Ile-de-France avant la fin de l'année 2016.



LES POINTS SENSIBLES : *du général au particulier*

Un mémorandum a donc été transmis au Comité de candidature le 16 décembre dernier reprenant l'essentiel des commentaires des associations, sur le plan général comme sur chacun des sites.

La pollution de l'air francilien et les entraves à la mobilité sont deux préoccupations largement partagées. Le groupe de travail a demandé que les projets concernant la circulation et la qualité de l'air durant la période des JO et des JO paralympiques (soit sur une durée totale de deux mois) soient précisés et communiqués le plus tôt possible. Les riverains des sites s'inquiètent **du bruit** émis par les chantiers pré-olympiques et par les activités olympiques elles-mêmes.

La baignabilité de la Seine ne sera un héritage des Jeux que si les Franciliens peuvent en profiter eux-mêmes. Quelles sont les garanties que peut offrir le Comité de candidature qu'il en sera bien ainsi ?

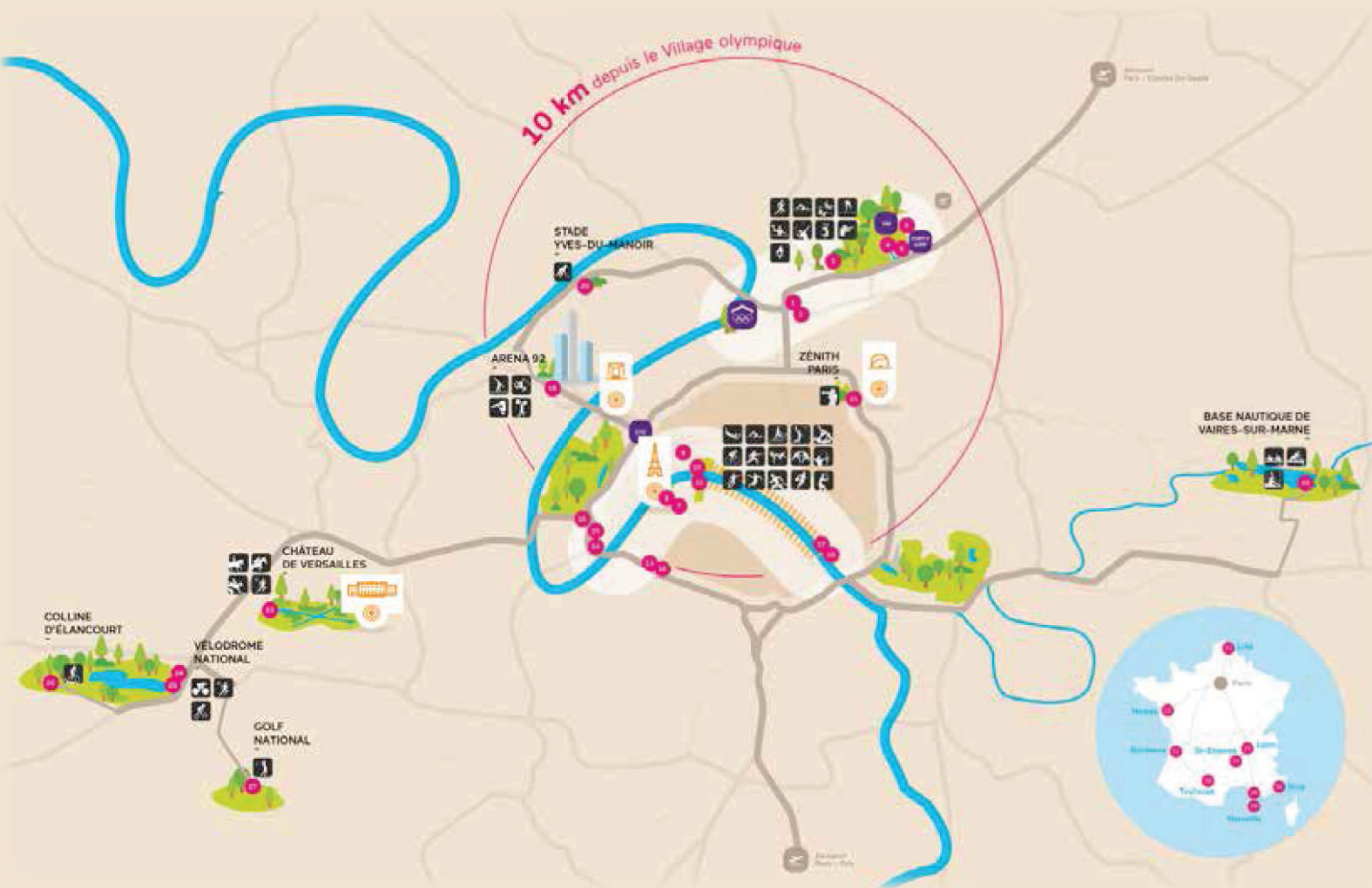
L'harmonie du paysage urbain est un point sensible pour toutes les associations franciliennes. Elles demandent à figurer dans les jurys de concours d'architecture des grands équipements à construire : village olympique, village médias, piscine olympique, piscine de water polo, aménagement du parc de Versailles et de ses alentours, aménagement du stade nautique de Vaires-sur-Marne.

Le respect des espaces verts est une revendication constante du mouvement associatif francilien. Il est demandé au Comité de candidature de communiquer concrètement sur ce point en définissant les périodes d'occupation des espaces (chantier d'installations provisoires, épreuves olympiques, chantier de démontage, remise en état) et la période de restitution au public.

Le groupe de travail s'interroge sur le nombre, la localisation, le coût, la nature, l'étendue, la durée d'occupation et **le devenir post-JO des espaces d'entraînement** nécessaires à la préparation des athlètes. Ces installations annexes (environ 25) n'apparaissent nulle part dans le dossier de candidature.

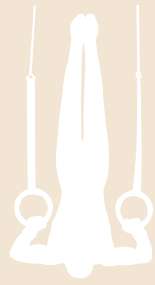
Les associations demandent enfin que le projet de candidature de Paris soit accompagné **d'une véritable étude d'impact environnemental** comme elle l'a été par une étude d'impact économique réalisée par l'université de Limoges.

Les associations souhaitent que la concertation démarrée tardivement et à leur initiative continue jusqu'à la décision du CIO de septembre 2017. Et, en cas de succès de la candidature de Paris, qu'elle se poursuive avec le comité d'organisation et s'établisse alors directement entre les responsables de sites et les associations locales.



Les sites

- | | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| ● Stade de France | ⊗ | ● Arena 92 | ⊗ |
| ● Centre Aquatique | ⊗ | ● Stade Yves-du-Manoir | ⊗ |
| ● Centre de Water-Polo | ⊗ | ● Zénith Paris | ⊗ |
| ● Le Bourget - Pavillon I | ⊗ | ● Base nautique | ⊗ |
| ● Le Bourget - Pavillon II | ⊗ | ● Château de Versailles | ⊗ |
| ● Stand de Tir du Bourget | ⊗ | ● Vélodrome National | ⊗ |
| ● Champ de Mars | ⊗ | ● Piste de BMX | ⊗ |
| ● Tour Eiffel | ⊗ | ● Colline d'Elancourt | ⊗ |
| ● Champs-Élysées | ⊗ | ● Golf National | ⊗ |
| ● Grand Palais | ⊗ | ● Marina | ⊗ |
| ● Esplanade des Invalides | ⊗ | ● Stade de Football | ⊗ |
| ● Paris Expo - Hall I | ⊗ | ● Village olympique | ⊗ |
| ● Paris Expo - Hall IV | ⊗ | ● Hôtels du CIO | ⊗ |
| ● Parc des Princes | ⊗ | ● Village des médias | ⊗ |
| ● Stade Jean-Bouin | ⊗ | ● Centre international de Radio et Télévision - Centre Principal de Presse | ⊗ |
| ● Roland-Garros | ⊗ | ● Site de célébration | ⊗ |
| ● Bercy Arena I | ⊗ | ● Animation des berges de Seine | ⊗ |
| ● Bercy Arena II | ⊗ | | |



POINTS POSITIFS, POINTS NOIRS, AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

Quelques exemples parmi les nombreuses remarques :

→ **EN SEINE-SAINT-DENIS** s'agissant du **village olympique**, le groupe de travail et les associations locales insistent pour que le projet soit conçu pour transformer ce site après les JO en **vrai quartier de ville** avec ses différentes fonctions et même en **éco-quartier incluant les techniques d'économie d'énergie, de verdissement, de circulations douces**. Le groupe réitère son souhait de voir l'autoroute A86 isolée sur ses deux rives dans ce secteur.

Pour le village des médias, à Dugny, les associations locales attirent l'attention sur le fait que ce nouveau quartier serait soumis à la pollution sonore et atmosphérique de l'aérodrome d'affaires doublant la pollution atmosphérique de l'autoroute A1, et il amputerait d'une quinzaine d'hectares l'espace vert de l'Aire des vents qui jouxte le parc Georges-Valbon. **Une étude d'impact environnemental (comprenant notamment des évaluations d'Airparif et de Bruitparif) est ici particulièrement indispensable.**

Enfin, l'accueil du badminton au Bourget impliquera, sur le site, des démolitions, reconstruction, transfert d'entreprises dont on ne perçoit pas à ce jour la réalité et l'héritage positif à la fin des JO.

En revanche, à Dugny, pour le stand de tir, les associations locales et le groupe de travail approuvent le projet de végétalisation du « terrain des essences » et l'idée d'en faire une entrée du parc Georges-Valbon.

→ **À PARIS**, l'un des principaux points noirs concerne le site de **Roland-Garros** qui doit accueillir tennis et boxe.

Les épreuves olympiques ne nécessitent aucunement une extension sur les serres d'Auteuil, aussi les associations demandent :

- soit le choix par les JO de la solution d'agrandissement de **Roland-Garros sur l'autoroute A13** ;

- soit le transfert des épreuves liées aux JO et aux Jeux Paralympiques sur d'autres sites non controversés.

Cette attitude symboliserait la volonté du CIO d'insérer réellement les Jeux dans l'environnement des villes candidates.

• **autour des activités de nage et de triathlon en bords de Seine, un « live site » doit être installé dans les jardins du Trocadéro.**

Est-il opportun d'installer à cet endroit sensible un lieu accueillant des dizaines de milliers de spectateurs ? Il est souhaité que des mesures soient prises et annoncées pour **assurer la protection des arbres remarquables (noyer du Caucase et tulipier de Virginie, tous deux centenaires) ainsi que du musée de plein air d'architecture (40 œuvres).**

• **sur le Champ-de-Mars où se déroulent les épreuves de volley**, le groupe de travail demande, pendant les JO, la protection intégrale de *l'arboretum* (collection d'arbres remarquables, 26 espèces attirant des oiseaux champêtres) par exclusion du site, la réduction à deux mois de l'occupation du site (installation et démontage compris) et, après les JO, la remise en état du site avant l'hiver 2024.

Il suggère l'établissement **d'une charte négociée avec les associations riveraines.**

→ **DANS LES YVELINES**, la colline d'Elancourt est le site d'accueil du VTT sur un vaste espace vert spontané – édifié cependant sur des déchets de la construction de la ville nouvelle voisine. Son utilisation pour le VTT n'est pas refusée, mais le projet de clôture du site olympique semble englober des habitations. Les associations s'opposent à une expropriation comme à la destruction de jardins familiaux à l'une des entrées du site, au déboisement du flanc de la colline face à la tribune et à l'édification d'un équipement permanent sur le point culminant.

- Dans le parc de Versailles, **le groupe de travail apprécie comme raisonnable la diminution du nombre des spectateurs debout admis dans le parc pour assister aux épreuves d'équitation.** Les JO offrent l'occasion d'améliorer cette partie mal connue et peu fréquentée du parc, mais les associations souhaitent notamment, avant les JO, la destruction de la verrière paysagère du moulin de Saint-Cyr et l'ouverture d'une halte ferroviaire sur la tangentielle ouest Saint-Germain / Saint Cyr.

→ **DANS LES HAUTS-DE-SEINE**, sur le site de l'Arena 92, **les associations locales demandent que soit rétabli et restauré le jardin conçu par Gilles Clément (3 hectares) pour compenser la disparition des pelouses du terrain des Bouvets (environ 2 hectares).**

→ **À COLOMBES**, pour le stade du Manoir – hockey sur gazon –, le groupe de travail observe que le projet olympique coïncide avec un projet de ZAC municipale baptisée « l'Arc sportif ». Il demande notamment des inventaires faune-flore du site, une végétalisation contre le phénomène « îlot de chaleur », le respect des édifices remarquables (pesage de l'ancien hippodrome, usine des eaux) et la garantie de l'accessibilité pour les habitants pendant les épreuves.

→ **EN SEINE-ET-MARNE** enfin, pour le stade nautique de Vaires-sur-Marne, les associations souhaitent la sauvegarde d'une biodiversité maximale tant pour la faune (poissons et amphibiens) que pour la flore, avec les mesures adaptées.



FNE Ile-de-France

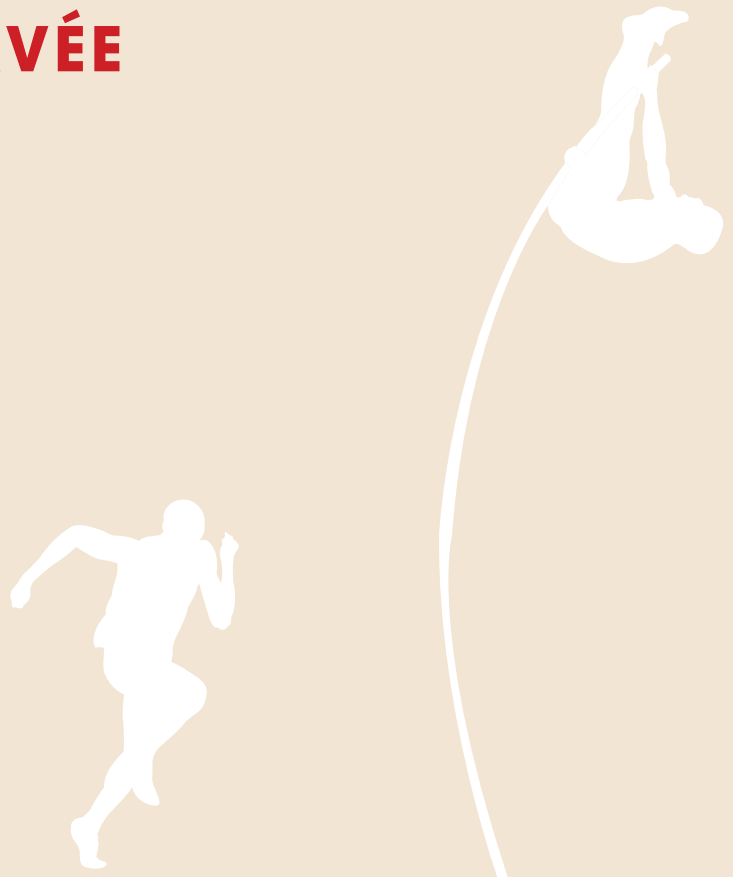
UNE POSITION RÉSERVÉE ET TEMPORAIRE

Lors de son dernier Conseil d'administration de l'année, FNE Ile-de-France a pris position sur les JO Paris 2024.

La Fédération a mis en évidence **les ambiguïtés** du projet olympique, à la fois fête du sport mais aussi de l'argent-roi, ainsi que **les inconnues**, notamment politiques, liées aux nombreuses échéances électorales en 2017 et dans les années à venir. Ont été pointées **les incertitudes** relatives au respect de l'environnement sur les sites, à l'ampleur du volet « sécurité » et aux risques de dépassement financier liés au projet JO Paris 2024.

Le conseil d'administration de FNE Ile-de-France du 15 décembre 2016 a donc émis sur la candidature de Paris et de l'Ile-de-France comme sur l'opportunité des Jeux à Paris en 2024

- **Un avis « RÉSERVÉ** assorti de conditions », générales et spécifiques, exprimées dans le mémorandum remis au GIP en décembre 2016.
- **Un avis « TEMPORAIRE** » car la fédération demande à son groupe de travail de poursuivre son enquête et, à partir de ses résultats, de proposer un nouvel avis au CA du 24 février 2017. Cet avis sera communiqué au GIP, puis au CIO et rendu public.
- **Un avis « GLISSANT** » car le dossier sera réexaminé à l'automne 2017 si Paris et l'Ile-de-France sont retenus par le CIO pour 2024.



ET APRÈS 2017 ?

Si Paris est choisi pour 2024 et si les recommandations proposées par les associations sur les sites ont bien été intégrées, FNE Ile-de-France s'engage à suivre dans la durée les chantiers locaux. **Les associations de terrain veilleront, en particulier, au respect du cahier des charges et à la remise en état rapide des sites, notamment ceux qui auraient pu subir des dommages.**

Les sujets ne manqueront pas comme, par exemple, l'application des engagements des élus sur l'amélioration de la qualité de l'air et la baignabilité de la Seine, sur la modernisation de l'offre sportive aux Franciliens et aux Parisiens.

L'héritage concret des JO se mesurera, en fin de compte, en termes d'équipements et de logements durables, et d'amélioration de l'environnement, au bénéfice des Franciliens.

Dossier réalisé par Marc AMBROISE-RENDU et Muriel MARTIN-DUPRAY